



Rapport sur les obligations durables 2025

 Desjardins

Aller loin, avec vous



Table des matières

Desjardins et le développement durable.....3

Mot du Chef de la Trésorerie3

Obligations durables en circulation.....3

À propos du programme.....4

 Sommaire du Cadre des obligations durables..... 4

 Rapport de deuxième opinion..... 4

Utilisation des fonds.....5

 Allocation des actifs..... 5

Retombées positives6

 Mesure des retombées 6

 Histoires réelles : Nos membres et clients.....7

Mise en garde.....8

Annexe.....9

 Rapport d'assurance limitée de PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (PwC)

Desjardins et le développement durable

Le développement durable est intimement lié à la mission et aux valeurs coopératives du Mouvement Desjardins (Desjardins). Partie intégrante de notre planification stratégique, il contribue au dynamisme local et stimule la performance générale au bénéfice de nos membres et clients. Depuis plus de 125 ans, Desjardins s'emploie à enrichir la vie des gens et des communautés.

Chez Desjardins, nous sommes aussi d'ardents défenseurs d'une transition énergétique juste. En faisant la promotion de produits et services écoresponsables, nous espérons exercer une influence positive sur nos membres et clients.

Desjardins, c'est la force d'un mouvement collectif mis au service d'une économie humaine et d'un développement durable de nos territoires. Pour en savoir plus, rendez-vous au desjardins.com/developpement-durable.

Mot du Chef de la Trésorerie

Encore cette année, Desjardins réaffirme son engagement envers une finance durable et responsable. Dans cette optique, je suis heureux de présenter la nouvelle édition de notre rapport sur les obligations durables. Ce rapport témoigne de notre volonté continue de soutenir des projets qui contribuent activement à la transition vers une économie plus résiliente et respectueuse de l'environnement.

En 2025, nous avons réalisé notre quatrième émission d'obligations durables, confirmant la pérennité de notre programme et l'intérêt soutenu des investisseurs pour des projets alliant performance financière et retombées positives. Nous avons également procédé à la révision de notre cadre de référence, qui s'appliquera aux émissions réalisées à compter de 2026, afin de demeurer alignés sur les meilleures pratiques et d'assurer la rigueur et la transparence de notre démarche.

Convaincus du rôle essentiel des obligations durables dans la mobilisation de capitaux responsables, nous réaffirmons notre volonté de demeurer un acteur clé du marché, au service d'un avenir plus responsable.

Bonne lecture!

Yassir Berbiche
Chef de la Trésorerie du Mouvement Desjardins



Obligations durables en circulation

	Type de dette	Date d'émission	Devise	Terme	Montant émis (équivalent en CAD)	ISIN
	Dette senior durable	25 août 2025	CAD	7 ans	500 M\$	CA31430XFZ02
	Dette senior verte	5 septembre 2024	EUR	5 ans	748,75 M\$ ¹	XS2892967949
	Dette senior durable	16 août 2023	CAD	5 ans	500 M\$	CA31430WZM95
	Dette senior durable	10 septembre 2021	CAD	5 ans	500 M\$	CA31430WHX52
	TOTAL				2 248,75 M\$ 	

¹ Converti en dollar canadien à un taux de 1.4975 en date du 5 septembre 2024.
 PwC a procédé à une mission d'assurance limitée relativement à cet indicateur.

À propos du programme

Sommaire du Cadre des obligations durables

Afin de financer des initiatives ayant des retombées environnementales et sociales, en accord avec sa stratégie et sa vision d'affaires, Desjardins se dotait en avril 2021 d'un [cadre de référence pour les obligations durables](#) (le cadre), en vertu duquel il a pu émettre des obligations vertes, des obligations sociales ou des obligations durables. Le 18 décembre 2025, Desjardins a publié une mise à jour de ce cadre. Ce dernier s'appliquera aux émissions effectuées après cette date.

Conformément à ces principes, pour chaque obligation verte, sociale ou durable émise, Desjardins s'engage à appliquer les pratiques suivantes, telles qu'énoncées dans le cadre.

Utilisation des fonds	Processus de sélection	Gestion des fonds	Reddition de compte
Financement ou refinancement dans les catégories suivantes : - Énergie renouvelable - Efficacité énergétique - Bâtiments verts - Transport propre - Production alimentaire durable - Gestion écoresponsable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des terres - Gestion durable de l'eau et des eaux usées - Prévention et contrôle de la pollution - Logement abordable - Création d'emplois par le financement de PME - Accès aux services essentiels	Les actifs admissibles feront l'objet d'un examen préalable supplémentaire par le groupe de travail sur la finance durable qui est composé des services ci-dessous : - Trésorerie - Développement durable et finance responsable - Marché des capitaux - Services bancaires personnels et commerciaux - Gestion des risques du Mouvement - Affaires juridiques	Desjardins a l'intention de maintenir des actifs admissibles d'une valeur totale au moins égale au produit net combiné de toutes les obligations durables Desjardins en circulation simultanément. Dans le cas où la valeur totale des actifs admissibles du portefeuille d'obligations durables Desjardins serait inférieure au montant total des obligations durables Desjardins en circulation, l'excédent serait détenu conformément aux directives générales de Desjardins en matière de liquidité jusqu'à ce qu'il soit affecté aux actifs admissibles.	Tant qu'il y aura des obligations durables Desjardins en circulation, Desjardins publiera chaque année un Rapport sur les obligations durables qui détaillera l'affectation du produit et l'impact de l'actif. Ces rapports seront soumis à un auditeur externe pour une assurance limitée sur des indicateurs de performance choisis. PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. (PwC) a réalisé une mission d'assurance limitée et indépendante à l'égard de certains indicateurs de performance marqués du symbole  dans le présent rapport. Le rapport complet est également disponible en annexe à la page 9 du présent rapport.

Rapport de deuxième opinion

En 2021, Desjardins avait confié à Moody's MIS (auparavant Vigeo Eiris) la tâche d'effectuer un examen externe du cadre de référence des obligations durables Desjardins. Moody's MIS a considéré qu'il est aligné avec les quatre grands principes des *Green Bond Principles* (2018) et *Social Bond Principles* (2020), et que le programme est cohérent avec les priorités stratégiques de Desjardins. Les retombées attendues sont jugées être du niveau le plus élevé, soit « avancé ».

En 2025, c'est Moody's ESG qui a effectué l'examen externe de la mise à jour du cadre et celui-ci a obtenu la note **SQS2-Very Good**.

Les rapports de deuxième opinion sont publiés sur le site Web de Desjardins.

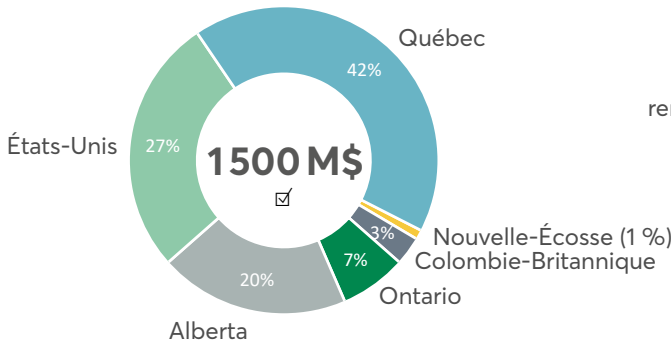
Utilisation des fonds

En date du 31 décembre 2025

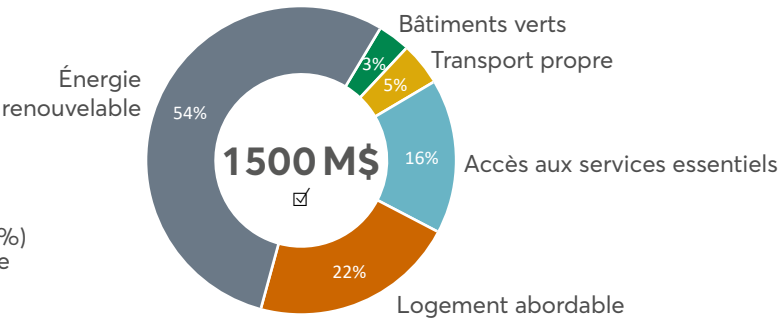
Portefeuille durable

Portefeuille vert

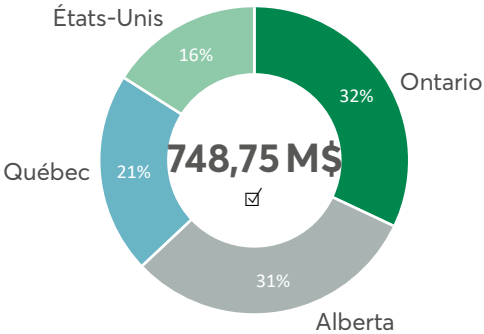
Répartition géographique



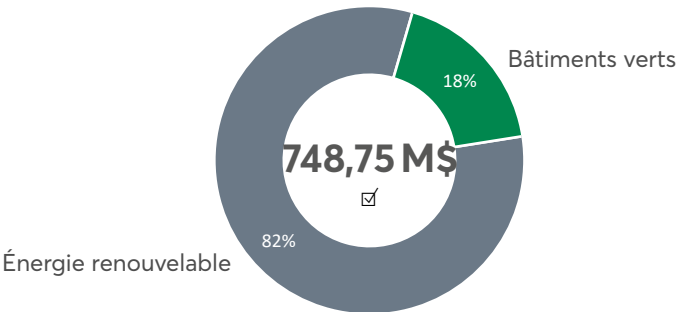
Allocation par catégorie d'actif



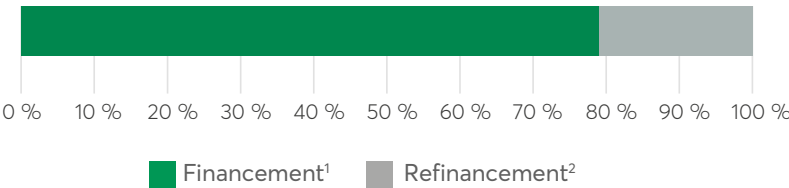
Répartition géographique



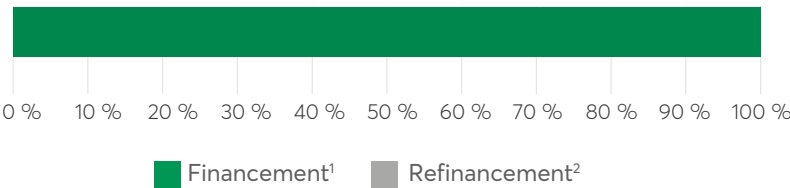
Allocation par catégorie d'actif



Allocation du financement



Allocation du financement



En date du 31 décembre 2025, 100 % des fonds ont été alloués conformément au Cadre de référence. 

1. « Financement » fait référence à des actifs pour lesquels le financement initial a eu lieu durant les 36 mois précédents l'émission d'une obligation, ou entre la date d'émission et le 31 décembre 2025.
2. « Refinancement » fait référence à des actifs pour lesquels le financement a été renouvelé ou renégocié avec le client durant cette même période.
 PwC a procédé à une mission d'assurance limitée relativement à ces indicateurs.

Retombées positives

Mesure des retombées

Méthodologie d'évaluation des retombées

L'évaluation des retombées pour les différentes catégories est faite grâce aux données les plus récentes des projets financés, issues de sources publiques disponibles en date du 31 décembre 2025.

Dans la mesure du possible, ces retombées sont évaluées en fonction de la proportion du financement provenant du programme d'obligations durables de Desjardins (solde au 31 décembre 2025) par rapport au financement total octroyé par l'ensemble des prêteurs, incluant notamment la dette et l'équité. Ainsi, lorsque Desjardins cofinance un actif, les retombées rapportées concernent uniquement la proportion associée au financement par Desjardins.

Aucune retombée n'est calculée lorsque le solde d'un financement est nul, et ce, même si les facilités de crédit demeurent.

 Retombées des actifs verts

Catégories admissibles	Indicateurs de retombées positives retenus	Types d'actifs admissibles	Allocations des actifs admissibles
Énergie renouvelable	Capacité totale installée de 338 MW	- Énergie éolienne - Énergie solaire - Hydroélectricité à une densité de puissance > 5W/m²	82 % 610,75 M\$
Bâtiments verts	2 projets soutenus financièrement ²	Construction de bâtiments commerciaux ou résidentiels qui recevront la certification LEED Or ou Platine	18 % 138,0 M\$

1 Les mesures de retombées positives de la catégorie « Logement abordable » sont basées sur le financement total de Desjardins et le coût estimé par logement abordable selon la Société de l'habitation du Québec.

2 Les retombées positives pour les projets de transport collectif (catégorie Transport propre) et les projets immobiliers (catégorie Bâtiments verts) sont évalués pour l'ensemble du projet, et non uniquement pour la portion financée par le programme d'obligations durables de Desjardins.

 Retombées des actifs durables

Catégories admissibles	Indicateurs de retombées positives retenus	Types d'actifs admissibles	Allocations des actifs admissibles
Énergie renouvelable	Capacité totale installée de 491 MW	- Énergie éolienne - Énergie solaire - Hydroélectricité à une densité de puissance > 5W/m²	54 % 814,5 M\$
Logement abordable ¹	958 logements construits	Construction ou rénovation de logements répondant à la définition de logement abordable accrédité	22 % 324,1 M\$
Transport propre	42 km de rail construit ²	Construction d'un réseau ferroviaire électrifié	5 % 68,0 M\$
Accès aux services essentiels	47 lits financés	Infrastructure de soins de santé	16 % 241,9 M\$
Bâtiments verts	1 projet soutenu financièrement ²	Construction de bâtiments commerciaux ou résidentiels qui recevront la certification LEED Or ou Platine	3 % 51,5 M\$

Histoires réelles : Nos membres et clients

Depuis son lancement en septembre 2021, notre programme d’obligations durables a permis de soutenir plusieurs projets de nos membres et clients. Au-delà des retombées positives déjà présentées, voici un aperçu de quelques projets particulièrement inspirants.

Énergie renouvelable



Photo Boralex

Projet de stockage d’énergie par batteries Sanjgon

Le projet de stockage d’énergie par batteries Sanjgon en Ontario est le résultat d’une association entre la Première Nation de l’île Walpole et Boralex. Le terme « Sanjgon », issu de la langue nishnaabemwin, évoque les pratiques traditionnelles de stockage utilisées par les familles de la Nation.

Ce système qui permet quatre heures d’alimentation continue à pleine puissance, renforce le réseau électrique de la province, soutient l’intégration des énergies renouvelables et fournit une alimentation fiable lors des périodes de pointe. En facilitant l’intégration des énergies renouvelables et en réduisant la dépendance aux combustibles fossiles durant les périodes de pointe, Sanjgon contribue aux objectifs de décarbonation de l’Ontario.



Photo Invernergy

Samson Solar Energy Center

Invernergy est un développeur, propriétaire et exploitant privé, dans le domaine des solutions d’énergie propre. Son projet d’énergie solaire en cinq phases est situé dans les comtés de Franklin, Lamar et Red River, au Texas et présente une capacité de production de 1 310 mégawatts d’électricité.

Le Samson Solar Energy Center est destiné à devenir l’une des plus grandes installations solaires des États-Unis et l’énergie locale produite servira à répondre à la demande croissante du pays en électricité plus propre, plus abordable et plus fiable, tout en créant des emplois et en investissant dans les collectivités locales.

Accès aux services essentiels



Photo Pomerleau

Réaménagement Weeneebayko

Ce projet, résultat d’une association entre Pomerleau, Infrastructure Ontario et l’Autorité sanitaire de la région de Weeneebayko (WAHA), vient renforcer l’accès aux services de soins, incluant des soins d’urgence et spécialisés pour les communautés des Premières Nations du nord de l’Ontario.

Le projet de réaménagement qui vise la certification LEED Argent, comprend la construction d’un nouvel hôpital, d’un pavillon pour personnes âgées, d’une auberge pour visiteurs et de logements pour le personnel à Monson, ainsi qu’un nouveau centre de soins ambulatoires à Moose Factory. Ces installations permettront d’offrir des soins de santé de qualité, culturellement adaptés aux communautés majoritairement crie vivant le long des côtes de la baie James et de la baie d’Hudson.

Mise en garde

Le présent rapport est fourni à titre informatif seulement et peut être modifié sans préavis. Après la date figurant sur ce document, le Mouvement Desjardins ne sera aucunement responsable ou obligé de mettre à jour ou de réviser les énoncés qu'il contient à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou d'autres facteurs. Aucune assurance ni aucune garantie, expresse ou implicite, n'est ou ne sera donnée relativement à l'exactitude, à la fiabilité et à l'exhaustivité de l'information contenue aux présentes. Aucune responsabilité, quelle qu'elle soit, n'est ou ne sera assumée par le Mouvement Desjardins pour la perte ou les dommages, quels qu'ils soient, découlant directement ou indirectement de l'utilisation de l'information contenue aux présentes ou sur la foi de ces renseignements.

Le présent document ne constitue, en rien ni en partie, une offre de vendre ou une invitation à acheter ou à souscrire un titre ou un autre instrument du Mouvement Desjardins, la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« FCDQ ») ou une de leurs sociétés affiliées, ou une recommandation ou une incitation à participer à une activité d'investissement, et aucune partie du présent document ne doit servir de fondement à un contrat, à un engagement ou à une décision d'investissement, quels qu'ils soient. Les offres de vendre, les ventes, les invitations à acheter ou les achats de titres émis par le Mouvement Desjardins, la FCDQ ou leurs sociétés affiliées ne peuvent être faits qu'après préparation et distribution du matériel d'offres approprié, conformément aux lois, aux règlements, aux règles et aux pratiques du marché des territoires dans lesquels ces offres, invitations ou ventes sont proposées. Il est recommandé d'obtenir des conseils professionnels avant de décider d'investir dans des valeurs mobilières.

Le présent document n'est pas destiné à être distribué aux personnes physiques ou morales de quelque territoire que ce soit et il n'est pas non plus destiné à leur utilisation, si la distribution ou l'utilisation est contraire aux lois et aux règlements du territoire en question.

Le présent rapport peut contenir des énoncés prospectifs concernant notamment les objectifs et priorités du Mouvement Desjardins, ses cibles en matière de rendement financier, sa vision, ses activités et son profil des échéances. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « cible », « objectif », « échéancier », « perspective », « croire », « prévoir », « compter », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « avoir comme but », « estimer », « planifier », « projeter », « anticiper », « viser », « se proposer », « devoir » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que de mots et d'expressions comparables, dans toutes leurs variantes grammaticales.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs exigent que nous formulions des hypothèses et ils sont assujettis à des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Nous avertissons nos lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs pour prendre des décisions puisque divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté du Mouvement Desjardins et dont ce dernier peut difficilement prédire les répercussions (y compris la difficulté à déterminer les actifs qui répondent aux critères d'admissibilité et le risque que des projets admissibles ne soient pas réalisés au cours d'une période déterminée ou pas réalisés du tout,

ou selon les résultats anticipés initialement par le Mouvement Desjardins), peuvent influencer, isolément ou collectivement, sur la justesse des hypothèses formulées, des prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs, y compris ceux mentionnés dans ce rapport. Il est également possible que ces hypothèses, prédictions, projections ou autres énoncés, ainsi que les objectifs et les priorités du Mouvement Desjardins ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts et que les résultats réels en diffèrent sensiblement.

Les facteurs de risques importants pouvant influencer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport sont décrits dans les derniers rapports de gestion annuel et trimestriel publiés par le Mouvement Desjardins. Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant dans les derniers rapports de gestion annuel et trimestriel publiés par le Mouvement Desjardins n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions sur les résultats du Mouvement Desjardins. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés prospectifs doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que d'autres incertitudes et événements potentiels, incluant l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs.

Le Mouvement Desjardins, la FCDQ et leurs sociétés affiliées ne s'engagent pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par eux ou en leur nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Photo Lucie Ouellet

ANNEXE

Rapport d'assurance limitée





Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur le rapport des obligations durables 2025 du Mouvement Desjardins

Au conseil d'administration du Mouvement Desjardins

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard des indicateurs de performance qui figurent dans le rapport sur les obligations durables 2025 (le rapport) du Mouvement Desjardins (Desjardins) décrits ci-dessous (l'objet considéré) au 31 décembre 2025.

Indicateurs de performance	Valeur	Page du rapport
Montant total des obligations durables en circulation en dollars canadiens	2 248,75 M\$	3
Utilisation des fonds alloués aux actifs éligibles en dollars canadiens :		
• Portefeuille durable	1 500 M\$	5
• Portefeuille vert	748,75 M\$	
Pourcentage total des fonds alloués	100 %	5

Responsabilités en ce qui a trait à l'objet considéré

La direction de Desjardins est responsable de ce qui suit :

- Préparer l'objet considéré conformément aux exigences du *Cadre de référence pour les obligations durables* de Desjardins, publié en avril 2021 (les critères applicables);
- Concevoir, mettre en place et maintenir le contrôle interne que la direction considère comme nécessaire pour permettre la préparation de l'objet considéré, conformément aux critères applicables, qui soit exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs;
- Choisir et appliquer les méthodes appropriées de présentation de l'information sur la durabilité, poser des hypothèses et formuler des estimations qui sont raisonnables dans les circonstances.

Limites inhérentes à la préparation de l'objet considéré

Les données non financières sont soumises à davantage de limites que les données financières, compte tenu à la fois de la nature et des méthodes utilisées pour déterminer, calculer, échantillonner ou estimer ces données. Les interprétations qualitatives de la pertinence, du caractère significatif et de l'exactitude des données font l'objet d'hypothèses et de jugements individuels.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502, Téléc. courriel : ca_montreal_main_fax@pwc.com



Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux règles sur l'indépendance et aux autres règles de déontologie du Code international de déontologie des professionnels comptables (y compris les Normes internationales d'indépendance) publié par le Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le « Code de l'IESBA ») et aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité 1 *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes* (NCGQ1), laquelle exige du cabinet qu'il conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Responsabilités du professionnel en exercice

Notre responsabilité est de planifier et de réaliser la mission de certification en vue d'obtenir une assurance limitée quant à savoir si l'objet considéré ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'assurance limitée qui contient notre conclusion. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'objet considéré prennent en se fondant sur celui-ci.

Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme canadienne de missions de certification (NCMC) 3000 *Missions d'attestation autres que les audits ou examens d'informations financières historiques* (NCMC 3000), publiée par le Conseil des normes d'audit et de certification, et à la norme internationale de mission d'assurance ISAE 3000 (révisée) *Missions d'assurance autres que les audits ou les examens d'informations financières historiques* (ISAE 3000 (révisée)), publiée par l'International Auditing and Assurance Standards Board.

Dans le cadre de notre mission d'assurance limitée et conformément à la NCMC 3000 et à l'ISAE 3000 (révisée), nous exerçons notre jugement professionnel et conservons notre esprit critique tout au long de la mission. Également, nous :

- déterminons le caractère approprié des circonstances de l'utilisation, par Desjardins, des critères applicables en tant que fondement pour la préparation de l'objet considéré.
- mettons en œuvre des procédures d'évaluation des risques, notamment en obtenant une compréhension du contrôle interne pertinent pour la mission, pour identifier où les anomalies significatives sont susceptibles de survenir, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, mais non dans le but de formuler une conclusion sur l'efficacité du contrôle interne de Desjardins.



- concevons et mettons en œuvre des procédures en réponse à l'identification des domaines dans lesquels des anomalies significatives sont susceptibles de survenir dans l'objet considéré. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative découlant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre conclusion.

Résumé des travaux effectués

Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant l'objet considéré. Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée ont une nature et un calendrier différents par rapport à celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, ainsi qu'une étendue moindre. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans le cadre d'une mission d'assurance raisonnable.

La nature, le calendrier et l'étendue des procédures choisies relèvent du jugement professionnel, y compris l'identification des cas dans lesquels des anomalies significatives sont susceptibles de se produire dans l'objet considéré, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En réalisant notre mission d'assurance limitée, nous :

- avons acquis une compréhension des processus de présentation de l'information de Desjardins pertinents pour la préparation de son objet considéré, en interrogeant la direction de Desjardins, y compris ceux responsables de la gouvernance, de la gestion et de la divulgation des obligations durables et vertes;
- avons évalué si toute l'information identifiée par le processus d'identification de l'information présentée dans l'objet considéré figure dans l'objet considéré;
- mis en œuvre des demandes d'information auprès du personnel pertinent et des procédures analytiques de corroboration à l'égard de l'information sélectionnée dans l'objet considéré; et
- avons mis en œuvre des procédures de corroboration à l'égard de l'information sélectionnée dans l'objet considéré.

Conclusion exprimant une assurance limitée

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'objet considéré, au 31 décembre 2025, n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables identifiés.

**Restriction à l'utilisation**

Notre rapport a été préparé exclusivement à l'intention du conseil d'administration de Desjardins afin d'aider la direction à divulguer ses indicateurs de performance. L'objet considéré pourrait ne pas être approprié et ne doit pas être utilisé à toute autre fin. Notre rapport est destiné uniquement à Desjardins.

Nous ne faisons aucune déclaration et ne donnons aucune garantie à un autre tiers à l'égard de ce rapport.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Société de comptables professionnels agréés

Montréal (Québec)
Le 26 février 2026